

CONTRATS DE PLAN ETAT-REGIONS 84-88 : UNE LARGE PLACE POUR LES TRANSPORTS

Jean VILLETTE

Au moment où les négociations se poursuivent entre les régions économiques et les représentants de l'Etat afin de conclure de nouveau contrat de plan couvrant la période 1989 - 1992 il est intéressant de rappeler les choix des régions repris dans leur premiers contrats de plan couvrant la période 1984-1988

**Plus de 400
contrats signés**

La contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales (Régions, départements et communes) a connu un réel succès puisque plus de 400 contrats (contrats particulier, contrat de développement etc) ont été signés.

Toutes les régions économiques ont repris au moins un objectif transport dans leur contrat de plan. Il est intéressant de rappeler aujourd'hui ces choix.

**Unanimité des
régions pour
améliorer les
infrastructures
routières**

l'objectif prioritaire retenu par toutes les régions a été l'amélioration des infrastructures routières (aucun autre secteur d'activité n'a autant été repris). Cela a permis la poursuite de l'amélioration du réseau mais également la suppression de nombreux points noirs.

**16 Régions ont
retenus l'objectif
"développement
des transports
collectifs"**

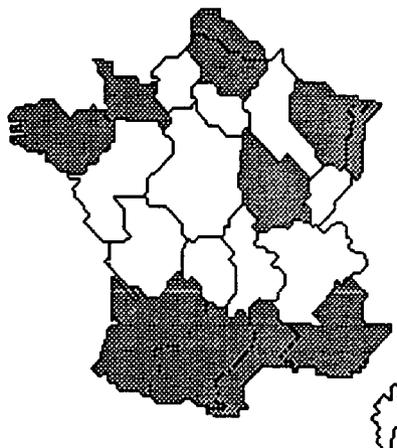


Près des trois quarts des régions françaises ont retenu des objectifs d'amélioration des transports collectifs.

Cela s'est traduit par la conclusion de nombreux contrats de développement ayant permis la révision des schémas régionaux de transports et la conclusion de conventions avec la S.N.C.F.

Toutes les régions économiques sauf trois (Lorraine, Poitou-Charente et Rhône-Alpes) ont conclu de telles conventions.

**12 régions ont
souhaité améliorer
le transport
des marchandises**

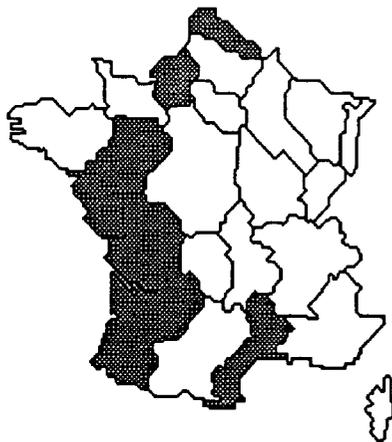


Alors que les textes sur la décentralisation ne prévoyaient aucun transfert de compétence aux régions dans le domaine du transport de marchandises une région sur deux a retenu au moins un objectif d'amélioration.

Les principales actions retenues ont été:

- l'amélioration de la chaîne logistique
- la création de plateforme
- l'amélioration de la compétitivité des entreprises dans le cadre européen.

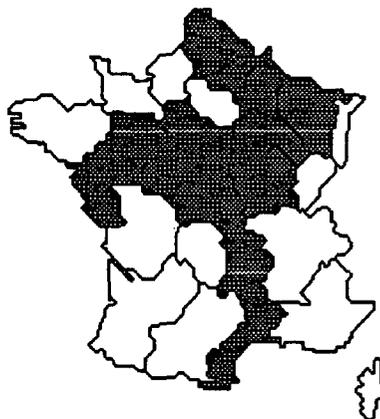
Amélioration de l'infrastructure portuaire retenue par 6 régions sur 11 ayant une façade maritime



Pour les régions ayant sur leur territoire un grand port de commerce il est apparu comme nécessaire de participer à l'amélioration de la compétitivité de ce port.

Ces objectifs, dans le contrat, associaient généralement l'Etat, la Région mais également la chambre de commerce et d'industrie.

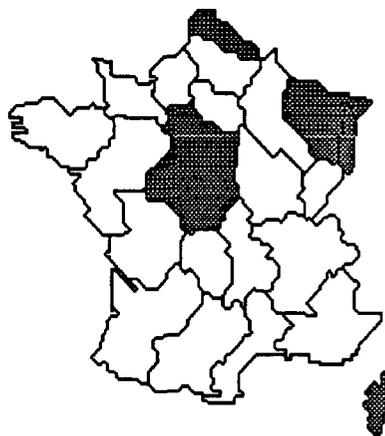
Amélioration des voies navigables par 9 régions



Les régions ont surtout souhaité l'amélioration des infrastructures existantes (sauf dans le cas du Nord-Pas de Calais et de la Lorraine où se posait un problème de raccordement au réseau européen).

Le véritable soutien des régions au tourisme fluvial est également apparu à l'occasion de la conclusion de ces premiers contrats de plan.

Amélioration des aéroports par 5 régions



Les objectifs étaient l'amélioration des infrastructures existantes pour quatre régions sur cinq, pour la région Lorraine il s'agissait de créer un nouvel aéroport.

Aucun domaine d'activité des transports oublié

Comme on le voit, les transports demeurent, pour les régions économiques une des préoccupations majeures. Ces collectivités n'ont pas hésité en fonction de leur spécificité, à exercer pleinement leurs compétences dans ces domaines. On peut penser que tirant les enseignements de ces premiers contrats elles poursuivront l'amélioration de leur réseau d'infrastructures mais également leur transports collectifs ou l'acheminement des marchandises■

Le recensement des contrats de plan entre l'Etat et les collectivités locales a été réalisé dans un ouvrage intitulé "Transport-Décentralisation- IX ème plan" disponible à la Documentation Française au prix de 60 francs

Jun 1988